

La supervision prudentielle de l'assurance à l'heure du changement climatique : outils d'évaluation d'impact et de risques, perspectives d'encadrement réglementaire et spécificité par rapport au secteur bancaire

Patrick Montagner

Premier secrétaire général adjoint, ACPR

Membre du Board of Supervisors, EIOPA

- Introduction par Michel COJEAN, *délégué général de l'AEFR*

Le thème central de la discussion est celui de la supervision prudentielle de l'assurance face au changement climatique, avec une réflexion préliminaire sur l'utilisation des termes "dérèglement climatique" ou "changement climatique", afin de maintenir une perspective objective et factuelle. L'objectif de la discussion est d'évaluer comment les régulateurs européens et nationaux abordent les nouveaux risques liés au changement climatique dans le secteur de l'assurance : il s'agit de s'interroger sur la prise en compte par les régulateurs au niveau européen et national de l'émergence de nouveaux risques issus du changement climatique pour l'encadrement du secteur, de savoir en particulier si la régulation est à ce stade dans une orientation prescriptive au travers des règles prudentielles ou plutôt encore dans une orientation d'analyse/repérage/cartographie et une démarche de dialogue avec l'industrie, et de déterminer si les risques issus du changement climatique pourraient justifier une évolution dans la révision de la Directive Solvabilité 2.

On voit que les régulateurs et superviseurs du secteur de l'assurance se sont clairement emparés du sujet des risques liés au changement climatique, et cela est bien naturel car les assureurs sont au cœur du sujet car concernés pour les couvertures qu'ils offrent et ainsi concernés pour leurs propres comptes. Ainsi, en juillet dernier, l'ACPR a lancé son deuxième exercice de stress test climatique couvrant le secteur de l'assurance ; en avril, l'EIOPA et la BCE ont publié un *discussion paper* appelant à un recours accru à l'assurance de catastrophes liées à l'évolution climatique et au développement d'incitations à s'adapter et à réduire les risques climatiques.

- Patrick Montagner

Patrick Montagner rappelle le rôle de l'ACPR de superviseur de l'application des règles plutôt que régulateur. Soulignant que c'est l'humanité qui doit s'adapter au fonctionnement climatique, signale les impacts climatiques sur le secteur de l'assurance au travers des pertes économiques liées aux phénomènes climatiques. P. Montagner souligne le rôle crucial de l'assurance en tant que réducteur d'incertitude financière, insistant sur son importance dans la vie économique et psychologique des individus, et insiste sur le fait que les assureurs doivent prendre en compte non seulement les impacts historiques, mais aussi les impacts futurs, en intégrant les scénarios climatiques dans leur gestion des risques.

Sont évoqués les ajustements réglementaires récents, notamment les modifications apportées au règlement délégué de Solvabilité 2 pour intégrer les risques liés au changement climatique. Il mentionne également la révision en cours de la directive, soulignant l'importance des compromis démocratiques dans ce processus. Il aborde ensuite la nécessité d'évaluer la différence entre ce qui est assurable et ce qui est assuré, ainsi que les moyens de réduire les risques climatiques, soulignant que ces questions relèvent des politiques publiques nationales.

Patrick Montagner décrit les efforts visant à distinguer les actifs "verts" des actifs "bruns", ainsi que les plans de transition que les assureurs devront élaborer. Il explique les objectifs du deuxième exercice de stress test, visant à renforcer la dimension stratégique et à l'adapter aux conditions climatiques difficiles. En juillet 2023, l'ACPR a en effet lancé son second exercice de stress test climatique couvrant le secteur de l'assurance : celui-ci fait suite à l'exercice pilote mené en 2020 qui avait réuni 15 groupes d'assurance, se fait un une base de participation volontaire, n'aura pas de conséquences sur les exigences en fonds propres des groupes participants, et vise à mesurer les impacts du changement climatique sur les modèles des assureurs et leur capacité à absorber les chocs, et affiner leur stratégie de gestion du risque climatique. Des évolutions méthodologiques sont à signaler : un scénario de court terme (horizon 2027) de sinistralité climatique exceptionnelle s'ajoute à deux scénarios de long terme (horizon 2050) se distinguant par la temporalité de la transition, ce qui permet de mesurer le risque de l'inaction. Les scénarios combinent risque physique et risque de transition, l'impact des risques étant mesuré sur l'actif et le passif et, pour le scénario CT, la solvabilité, et prennent en compte les projections les plus récentes du GIEC et du NGFS.

Cet exercice (avec remise finale en décembre 2023 et publication des résultats en mai 2024) vise à évaluer les impacts à court et long terme du changement climatique sur les assureurs, en prenant en compte les risques physiques et de transition. P. Montagner souligne l'importance d'aller au-delà des analyses historiques pour évaluer les impacts futurs du changement climatique sur le secteur, et insiste sur la nécessité d'une transition vers la neutralité carbone et la vigilance des superviseurs pour s'assurer de l'engagement des assureurs dans cette démarche.

Patrick Montagner met en lumière l'urgence d'adapter le secteur de l'assurance aux défis posés par le changement climatique, en mettant l'accent sur la nécessité d'une gestion des risques proactive et d'une transition vers une économie plus durable. Il souligne également le rôle central des superviseurs dans ce processus, tout en soulignant que les décisions politiques et les politiques publiques nationales jouent un rôle crucial dans la régulation et l'encadrement de l'assurance face aux enjeux climatiques. Il explique avoir utilisé divers scénarios pour évaluer les impacts potentiels sur le secteur de l'assurance, en mettant l'accent sur des événements climatiques extrêmes tels que sécheresse, inondation, et glissements de terrain, en insistant sur le fait que ces scénarios visent à évaluer l'impact sur le secteur et les conséquences macroéconomiques potentielles, et non à prédire des événements spécifiques. Il mentionne également l'importance de prendre en compte les projections du GIEC pour les évolutions climatiques.

Patrick Montagner détaille deux scénarios de montée des températures sur 25 ans, l'un en dessous de 2 degrés Celsius et l'autre avec une transition climatique retardée, tous deux calibrés pour atteindre une probabilité de rester en dessous de 2 degrés en 2100 à 67%. Il souligne l'importance d'évaluer le risque de non-assurabilité, c'est-à-dire la possibilité que les assureurs ne puissent plus prendre en charge certains risques en raison de coûts trop élevés. Il aborde également la spécificité du système d'assurance français, qui fonctionne sur un régime public-privé avec une surprime sur les contrats, et mentionne les défis financiers auxquels ce système est

confronté. Il évoque ensuite les obligations d'information imposées aux assureurs en matière de durabilité, soulignant la nécessité d'accroître la transparence sur la prise en compte des critères de durabilité dans les politiques d'investissement.

Patrick Montagner aborde également la question de l'écoblanchiment, soulignant le besoin de clarifier les définitions et de renforcer les réglementations pour prévenir le blanchiment d'argent lié à des activités économiques non durables.



P. Montagner conclut en insistant sur l'importance de maintenir la capacité du secteur de l'assurance à réduire les conséquences pour la population, malgré les défis posés par le changement climatique.

Il souligne particulièrement l'importance de la collaboration, de la transparence et de l'adaptation réglementaire pour faire face à ces défis.